



EXTRAIT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Date de convocation : 20/03/2018

Date d'affichage : 03/04/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 28

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mil dix-huit, le lundi 26 mars à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Monsieur Claude BRUNET, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur François-Noël OSMOND, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur Claude LAMOUREUX, Madame Catherine HAMEL, et Monsieur Christian HUBERT.

Excusés : Monsieur Jackie JOUANNE, Madame Claude CARAU COUVREUR (procuration à Monsieur François OSMOND), Madame Delphine ROULLEAUX, Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur Michel BUOT (procuration à Monsieur Gérard DUVAL), Monsieur François MAITREL.

Absents : Madame Nathalie GUESNON, Madame Lydie OSMOND, Madame Vanessa FINEL, Monsieur Manuel SEMILLY, Monsieur Gildas BAUDRY, et Monsieur Laurent RAFFIN.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pascale HOUBEN.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 26 février 2018 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des comptes administratifs 2017 (budget principal et budgets annexes).
- 2) Approbation des comptes de gestion.
- 3) Affectation des résultats.
- 4) Vote du budget primitif 2018 (budget principal et budgets annexes).
- 5) Vote des taux d'imposition.
- 6) Vote des subventions 2018 aux associations locales.
- 7) Marché Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour travaux de voirie.
- 8) Convention AMO voirie avec les communes de St Martin de Bonfossé, Quibou, Dangy et Carantilly.

9) Questions diverses.

Il a été remis à chaque conseiller un exemplaire du budget avec détail par article.

I - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Compte administratif 2017 Principal - commune historique de Canisy**- SECTION DE FONCTIONNEMENT***Dépenses de fonctionnement*

011	charges à caractère général	245 663,79 €
012	charges de personnel	415 200,59 €
014	atténuation de produits	55 059,00 €
65	autres charges de gestion courante	129 409,57 €
66	charges financières	30 637,10 €
67	charges exceptionnelles	58 150,79 €
042	dotations aux amortissements	45 578,69 €
	total dépenses	979 699,53 €

Recettes de fonctionnement

70	produit de gestion courante	112 096,39 €
73	impôts et taxes	560 367,00 €
74	dotations subventions et participations	542 224,56 €
75	autres produits de gestion courante	104 674,66 €
013	atténuation de charges	310,71 €
76	produits financiers	5,13 €
77	produits exceptionnels	65 220,40 €
	total recettes	1 384 898,85 €

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 405 199,32 € ; **L'excédent de clôture de fonctionnement est de 904 752.13 €** (résultat d'exercice + excédent antérieur reporté (434 101.02 €) + excédent clôture exploitation assainissement (65 451.79 €)).

- SECTION D'INVESTISSEMENT*Dépenses d'investissement*

21	immobilisations corporelles hors opération	212 348,89 €
23	immobilisations en cours hors opération	146 676,82 €
	opération 181 : immeuble AA62 St Pierre	277 657,62 €
	opération 182 : réseau chaleur & chaudière bois	236 056,47 €

20	immobilisations incorporelles	204.00 €
204	subvention d'équipement versés	28 949.50 €
16	remboursement d'emprunt	88 157.25 €
020	dépenses imprévues	0.00 €
1068	Dotations fonds divers réserves	19 324.42 €
	total dépenses investissement	1 009 374.97 €

Recettes d'investissement

013	subvention d'investissement	25 543.74 €
165	dépôt et cautionnements reçus	2 778.15 €
1068	affectation du résultat	400 000.00 €
10	dotations fond divers réserves	30 848.77 €
23	immobilisations en cours - avances	5 708.88 €
040	opérations d'ordre entres sections	45 578.69 €
	total recettes d'investissement	510 458.23 €

Le total des dépenses d'investissement de l'année 2017 est de 1 009 374.97 € ; celui des recettes est de 510 458.23 € ; le résultat d'exercice présente un déficit de 498 916.74 €.

Le compte administratif 2017 présente un **déficit de clôture d'investissement de 193 074.77 €** (résultat d'exercice + excédent antérieur reporté (280 517.55€) + excédent clôture investissement assainissement (25 324.42 €)).

Les restes à réaliser dépenses

report restes à réaliser 2017 :	175 900.00 €
21 - immobilisations corporelles	46 000.00 €
23 - immobilisations en cours	96 000.00 €
opération 180 - salle convivialité	5 000.00 €
opération 181 : immeuble AA62 logement commerce	4 000.00 €
opération 182 : réseau chaleur & chaudière bois	9 900.00 €
opération 183 : désenclavement arrières bourg	15 000.00 €

Les restes à réaliser recettes

report restes à réaliser recettes 2017 :	118 000.00 €
1341 - DETR	29 820.00 €
1383 - subvention Conseil départemental	58 180.00 €
1385 - subvention groupement CL	25 000.00 €
1388- autres	5 000.00 €

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif principal 2017.

Compte administratif 2017 budget annexe lotissement La Pérelle**- Section de fonctionnement**

Le total des dépenses réalisées est de 275 989.08 € ; celui des recettes est de 275 989.36 €. Le

résultat d'exercice présente un excédent de 0.28 €. **L'excédent de clôture 2017 de fonctionnement lotissement est de 0.28 €.**

- Section d'investissement

Le total des dépenses réalisées est de 275 989.08 €; celui des recettes est de 0.00 €. Le résultat d'exercice présente un déficit de 275 989.08 €. Le compte administratif 2017 présente un **déficit de clôture 2017 d'investissement de 284 041.06 €.**

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement « La Pérelle ».

II - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes de gestion dressés par le receveur pour le budget principal et le budget annexe lotissement « La Pérelle ».

III- AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget communal

Excédent cumulé disponible	904 752.13 €
Transfert au compte 1068 en investissement	300 000.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	604 752.13 €
<i>Déficit d'investissement à reporter</i>	<i>193 074.77 €</i>

Budget annexe lotissement « La Pérelle »

Excédent cumulé disponible	0.28 €
<i>Déficit d'investissement à reporter</i>	<i>284 041.06 €</i>

IV - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Le budget communal 2018 se présente ainsi :

- Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

011	charges à caractère général	1 124 455.97 €
012	charges de personnel	442 697.03 €
014	atténuation de produits	55 059.00 €
65	autres charges de gestion courante	147 300.00 €
66	charges financières	27 200.00 €
67	charges exceptionnelles	2 400.00 €
022	dépenses imprévues	20 000.00 €

023	virement à la section investissement	200 000.00 €
042	opération d'ordre entre sections	124 888.00 €
	total dépenses	2 144 000.00 €

Recettes de fonctionnement

70	produit de gestion courante	130 658.00 €
73	impôts et taxes	648 137.12 €
74	dotations subventions et participations	502 464.45 €
75	autres produits de gestion courante	104 000.00 €
013	atténuation de charges	3 000.00 €
76	produits financiers	0.30 €
77	produits exceptionnels	150 988.00 €
002	excédent antérieur reporté	604 752.13 €
	total recettes	2 144 000.00 €

- **Section investissement**

Dépenses d'investissement

002	déficit d'investissement reporté	193 074.77 €
21	immobilisations corporelles hors opération	152 000.00 €
23	immobilisations en cours hors opération	287 678.92 €
	opération 180 : salle convivialité	45 000.00 €
	opération 183 : désenclavement arrières du bourg	6 000.00 €
	opération 184 : liaison douce St Ebremond Canisy	30 000.00 €
204	subvention d'équipement versés	28 949.50 €
16	remboursement d'emprunt	75 396.81 €
020	dépenses imprévues	10 000.00 €

crédits de report (restes à réaliser 2017) :

21 - immobilisations corporelles	46 000.00 €
23 - immobilisations en cours	96 000.00 €
opération 180 - salle convivialité	5 000.00 €
opération 181 : immeuble AA62 logement commerce	4 000.00 €
opération 182 : réseau chaleur & chaudière bois	9 900.00 €
opération 183 : désenclavement arrières bourg	15 000.00 €
total dépenses d'investissement	1 004 000.00 €

Recettes d'investissement

001	excédent d'investissement reporté	0.00 €
013	subvention d'investissement	85 477.50 €
	Crédit de report (restes à réaliser recettes 2017) :	
	1341 - DETR	29 820.00 €
	1383 - subvention Conseil départemental	58 180.00 €
	1385 - subvention groupement CL	25 000.00 €
	1388- autres	5 000.00 €

1068	affectation du résultat	300 000.00 €
10	dotations fond divers réserves	96 303.50 €
021	virement de la section fonctionnement	200 000.00 €
024	produit des cession d'immobilisations	1.00 €
040	amortissement subvention équipement aux pers de droit privé	124 888.00 €
041	opération patrimoniale	79 330.00 €
total recettes d'investissement		1 004 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget principal 2018 tel que présenté.

Budget annexe lotissement « La Pérelle » 2018

Il s'équilibre de la façon suivante :

Section exploitation 550 644.82 €

Section investissement 475 037.22 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget lotissement 2018 tel qu'il est présenté.

V - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le produit des recettes fiscales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir pour l'année 2018 les taux des taxes (habitation, foncier bâti, et foncier non bâti).

Le produit des recettes fiscales attendu se répartit comme suit :

Fiscalité CANISY	Base 2018	Taux 2018	Produit 2018
TAXE HABITATION - TH	1 526 000	8,71%	132 915 €
FONCIER BATI - FB	1 053 000	15,47%	162 899 €
FONCIER NON BATI - FNB	168 700	19,10%	32 222 €
Total 2018			328 035 €

VI - VOTE DES SUBVENTIONS

(...)

Pour 2018, le conseil procède à quelques ajustements sur l'attribution des subventions et valide les montants suivants :

Comité des fêtes st Ebremond: 1 200 € ; Anciens combattants St Ebremond : 150 € ; Club 3eme age St Ebremond: 365 € ; Anciens combattants Canisy : 360 € ; APE Ecole de Canisy : 150 € ; Club du 3ième âge de Canisy: 600 € ; Club du temps libre de Canisy; 100 € ; Harmonie Municipale de Canisy: 1 650 € ; Comité des fêtes : 1 200 € ; Ensemble vocale de CANISY: 1 200 € ; Passion 2 roues (8hVTT Canisy: 300 € ; Bougeons nos villages: 300 € ; Association Théâtre "les Genottes": 200 € ; Association nationale des croix de guerre: 30 € et Parentibus: 100 €

Il est rappelé que les associations communales peuvent disposer de la salle polyvalente de St Ébremond gracieusement, une fois par an, si elles en font la demande.

VII - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Gérard DUVAL rappelle que la compétence voirie incombe désormais aux communes. Dans un souci de mutualisation, il a été étudié avec les communes limitrophes, Saint Martin de Bonfossé, Quibou, Dangy et Carantilly, la possibilité de pouvoir passer un marché de maîtrise d'œuvre dans le but de mettre en place un marché voirie sous forme de bons de commande avec l'ensemble des communes.

Monsieur Gérard DUVAL, Maire adjoint, fait part au conseil de la consultation de trois bureaux d'étude pour mener à bien cette mission de maîtrise d'œuvre relative à la mise en place d'un marché par bon de commande pour la réalisation des travaux de voirie pour les années 2018, 2019 et 2020 sur les communes de Saint Martin de Bonfossé, Quibou, Dangy, Carantilly et Canisy.

Ce contrat de maîtrise d'œuvre serait porté par la commune de Canisy qui refacturerait à chaque commune sa part suivant une clé de répartition proportionnelle aux Km de voirie dont chaque commune a la charge définie comme suit :

Canisy : 34.27%
Carantilly : 10.37%
Dangy : 15.94%
Quibou : 27.45%
St Martin de Bonfossé : 11.96%

Il fait part du compte rendu de la réunion des représentants de chaque commune au cours de laquelle les propositions des trois bureaux ayant soumissionné ont été examinées.

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition de la SARL PRY TECH pour un montant de 19 460.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de la SARL PRY TECH, domiciliée à Saint-Lô, 210 rue Alexis de Tocqueville pour un montant de 19 460.00 € HT et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.
- décide d'établir une convention avec les communes de St Martin de Bonfossé, Quibou, Dangy et Carantilly afin de contractualiser cette volonté de mutualisation de la mission MO ci-dessus décrite et fixer la répartition des honoraires entre chaque commune comme suit:
 - Prestation AVP et ACT : au prorata de la longueur de voirie (en km) de chaque collectivité ;
 - Prestation DET/AOR : au prorata de la longueur de voirie (en km) de chaque collectivité pour la partie AOR et au prorata du montant de travaux de voirie réalisé par chaque collectivité pour la partie DET ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention (ci-annexée) avec les communes de St Martin de Bonfossé, Quibou, Dangy et Carantilly.

VIII -CONVENTION MO VOIRIE AVEC LES COMMUNES DE ST MARTIN DE BONFOSSE, QUIBOU, DANGY ET CARANTILLY

Afin d'assurer la gestion du marché de maitrise d'œuvre, Monsieur Gérard DUVAL propose de passer entre les communes une convention de gestion de la maitrise d'œuvre voirie relative à

l'entente entre la commune de CANISY et les communes de CARANTILLY, DANGY, QUIBOU et SAINT MARTIN DE BONFOSSE.

Le projet de convention est en annexe.

X - QUESTIONS DIVERSES

9-1 - Demande de subvention pour les travaux de création du réseau de chaleur bois

Monsieur le Maire rappelle que le projet de création d'un réseau de chaleur bois pour les bâtiments publics (école, garderie, restaurant scolaire, bibliothèque et deux logements communaux) de la commune déléguée de Saint Ebremond de Bonfossé a été approuvé le 01/06/2017 par le conseil municipal.

Les projets relatifs à la production d'énergie renouvelable bénéficient d'un soutien financier par le biais de subventions, notamment dans le cadre du programme LEADER (programme de financement européen pour les zones rurales).

Type de financement		Assiette totale retenue en €	Subvention accordée en €	Taux d'intervention (%)
Publique	Etat - DETR	142 000,00 €	42 600,00 €	21%
	Région - DéfiNergie	131 998,96 €	32 999,00 €	17%
	Département - Contrat de Territoire	121 700,00 €	27 991,00 €	14%
	Commune ou communauté de communes <i>(préciser la ou les sources)</i>			
	Autofinancement du maître d'ouvrage public		59 771,67 €	30%
	Autre financement public <i>(préciser la ou les sources)</i>			
	FEADER sollicité (Leader)	199 238,89 €	35 877,22 €	18%
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		199 238,89 €	100%

Au vu de ces éléments, le conseil municipal est invité à :

- Approuver le plan de financement ci-dessus ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter la subvention LEADER ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document ou convention à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

9-2 - Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu en mairie une déclaration d'intention d'aliéner relative à la parcelle cadastrée section AA n°63, 16 rue Saint Pierre. Il demande s'il y a un intérêt à exercer le droit de préemption urbain. Le conseil municipal n'y est pas favorable.

9-3 - Locaux REPAM

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une copie de deux courriers de réponse du président de Saint-Lô Agglo adressés à quelques assistantes maternelles relativement au transfert à titre provisoire des activités du REPAM qui se tenaient dans les anciens locaux de la communauté de communes (zone artisanale) vers des locaux situés à St Samson de Bonfossé, commune déléguée de Bourgvallées. Dans ce courrier de réponse, il est précisé qu'une réflexion est en cours avec les élus locaux, seulement Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas informé d'une telle réflexion ; personne ne l'a d'ailleurs sollicité pour envisager d'établir les activités dans d'autres locaux que ceux de Canisy. Monsieur le Maire a adressé un mail à Madame RAIMBAULT pour savoir ce qu'il en était.

Madame Nathalie FAGNEN précise que les locaux du REPAM de la zone artisanale ne sont plus adaptés pour leurs activités puisqu'un vivier d'entreprises occupe les locaux, les pleurs des enfants occasionnent des nuisances... Elle informe qu'environ 30 enfants peuvent fréquenter le REPAM pour chaque activité ; les activités ont lieu trois fois par semaine. Elle tient à préciser que plusieurs assistantes maternelles préféreraient que les activités aient lieu sur Canisy, plus centré géographiquement pour une partie du territoire.

9-4 - Régime indemnitaire RIFSEEP

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu du comité technique du Centre de Gestion un avis favorable à la mise en place du RIFSEEP. Monsieur le Maire précise que la trésorerie a demandé à ce que le montant de l'enveloppe soit déterminé dans la délibération du conseil municipal.

La délibération interviendra à la prochaine séance de conseil.

9-5 - entretien des chemins

Monsieur François OSMOND présente un devis de l'entreprise BELLIARD pour l'entretien des chemins sur la commune historique de Canisy pour un montant de 3427.92 € comprenant le débroussaillage printemps, automne. Les tarifs n'ont pas évolué par rapport à 2017. Le conseil municipal est favorable à la dépense.

Il présente un devis de l'entreprise Guillaume AUBREE d'un montant de 0.72 € TTC le ml pour l'entretien des chemins de St Ébremond de Bonfossé. Le conseil municipal est favorable à la dépense.

Commission travaux, voirie : samedi 07/04 à 10h00 en mairie (chemin pédestre Hamel Féron, éclairage galerie marchande, et point sur le projet de liaison douce).

9-6 - informations Saint-Lô Agglo

Monsieur le Maire souhaite attirer l'attention du conseil sur plusieurs points, notamment la réflexion menée sur la taxe d'aménagement ; il semblerait que Saint-Lô Agglo souhaiterait que la taxe d'aménagement ou tout du moins une partie de celle-ci soit récupérée sur les locaux qu'elle construit !

Concernant le FPIC, s'agissant d'un mécanisme de péréquation, Saint-Lô Agglo perçoit ce fonds et le reverse ensuite aux communes membres ; l'enjeu pour la commune s'élève à 30 581 €.

La taxe transport est de 0.45 € pour les communes proches du centre saint-lois, et de 0.15 € pour les communes « excentrées » ; il est envisagé d'harmoniser cette taxe...

9-7 - Randonnées de l'été

Monsieur Claude LAMOUREUX suggère que la commission se réunisse pour évoquer l'organisation des randonnées de l'été.

Agenda

Concert caritatif au profit de l'association « L'arbre médicinal » avec Pierre DUTOT et l'Ensemble Vocal de Canisy : le lundi 09 avril à 20h30, à l'église de Canisy.

Concert musiciens et chorale de l'école de musique Canisy Marigny : le samedi 21/04/2018 à 17h30 à la salle polyvalente de St Ébremond.

Réunion des membres du groupe de travail sur l'organisation des postes de travail le 10 avril prochain à 20h30.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,

Jean-Marie LEBÉHOT	
Gérard DUVAL	
Maryvonne LEFRANÇOIS	
Michel LEGOUPIL	
Marie-Pascale HOUBEN	
Pierre GAUTIER	
Jackie JOUANNE	
Claude BRUNET	
Claude CARAU COUVREUR	Procuration à François OSMOND
Sylvain LENGRONNE	
François OSMOND	
Nathalie FAGNEN	
Nathalie GUESNON	
Lydie OSMOND	
Delphine ROULLEAUX	
Delphine LEFORESTIER	
Sébastien DUPARD	
Vanessa FINEL	

Michel BUOT	Procuration à Gérard DUVAL
Manuel SEMILLY	
Agnès HOPQUIN	
David FLEURY	
François MAITREL	
Claude LAMOUREUX	
Gildas BAUDRY	
Catherine HAMEL	
Christian HUBERT	
Laurent RAFFIN	